

La Roche-sur-Yon, le 02 mai 2022

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

- | | |
|---------------------|--|
| - Françoise RAYNAUD | pouvoir à Frédérique PÉPIN (<i>en début de séance</i>) |
| - Jacques BESSEAU | pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (<i>en fin de séance</i>) |
| - Dominique GUILLET | pouvoir à Béatrice BICHON-BELLAMY |
| - David SALLÉ | pouvoir à Aurélie VIEILLEDENT |

Il propose la désignation de Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS en qualité de secrétaire de séance puis présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Soutien au peuple ukrainien - Subvention à l'association Vendée Ukraine

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 13 000 euros à l'association Vendée Ukraine, qui se décompose en 10 000 euros en soutien de ses actions d'assistance pour couvrir les coûts associés à l'acheminement des dons collectés en Vendée à destination des populations en Ukraine, et en 3 000 euros pour l'organisation de leur concert caritatif à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche (location et frais techniques).

Jean-Pierre LELOUP : « La collecte de dons a déjà permis d'envoyer quatre camions. Le premier d'entre eux avait été affrété par Vendée Ukraine et nous est arrivé à moitié plein. Nous avons donc terminé de le remplir, notamment avec des brancards. Ce camion s'est ensuite dirigé jusqu'à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Les trois autres camions ont été affrétés par des associations polonaises, qui nous ont fait payer uniquement le carburant. Ils sont conduits par des chauffeurs polonais qui ne sont pas payés et qui risquent leur vie pour aller jusqu'en Ukraine. D'ailleurs, un convoi a été attaqué hier matin au retour d'Odessa, et cinq camions ont été détruits au napalm. Les chauffeurs ont été blessés et ont été rapatriés en hélicoptère par les Polonais. A ce jour, nous avons quasiment livré tout ce qui nous a été donné, ce que nous conservons étant destiné aux Ukrainiens qui devraient arriver en Vendée.

La collecte continuera ce vendredi. Nous la stopperons ensuite pendant les élections, car le personnel du Centre technique municipal ne pourra pas assurer ces deux missions en même temps. Bien entendu, nous la reprendrons après les élections. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ces précisions et surtout merci pour votre action, car la mise en œuvre d'un tel dispositif n'est pas toujours facile. Je remercie également tous les élus municipaux pour leur présence à vos côtés, ainsi que les agents du Centre technique municipal pour tout le travail qu'ils ont réalisé pendant cette période. »

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plus d'un mois le peuple ukrainien se bat avec un courage exemplaire pour faire face à l'invasion inadmissible de son sol par des troupes russes. Depuis plus d'un mois, la guerre a déjà fait des milliers de victimes et des millions d'Ukrainiens ont dû fuir leur pays. Face à cette insupportable situation, une chaîne de solidarité très importante s'est mise en place un peu partout dans notre pays, et les citoyens de La Roche-sur-Yon ont pu déposer leurs dons au point de collecte du CTM. Par ailleurs, nous tenons également à remercier les agents, à la fois pour l'organisation et pour leur accueil, et nous voterons bien évidemment cette subvention.

Au-delà de la somme versée par ce vote unanime, nous envoyons aussi un message de soutien au peuple ukrainien au nom de notre ville toute entière, car La Roche-sur-Yon a toujours été au rendez-vous de l'humanisme et de la solidarité. Toutefois, en complément des propos de Monsieur LELOUP, nous aimerions avoir plus d'informations concernant l'accueil des réfugiés. En effet, si certaines associations œuvrent au quotidien à La Roche-sur-Yon pour accueillir celles et ceux de nombreux pays qui fuient les guerres et la famine, ou encore des pratiques telles que l'excision, les particuliers peuvent aussi proposer un hébergement via la plateforme gouvernementale – ce qui ne dispense pas notre Ville de proposer des actions propres et nouvelles. Ainsi, des logements sont-ils d'ores et déjà prévus pour accueillir des réfugiés ukrainiens, et des contacts ont-ils été pris avec les gestionnaires de lieux ? Je pense par exemple au logis du Roch, puisque les religieuses mettront fin à leur activité à la fin du mois de juin. De même, comment la scolarisation des enfants sera-t-elle pensée et organisée ? Enfin, avez-vous prévu un accompagnement pour les particuliers qui hébergeront ces personnes ? Nous vous remercions pour ces précisions.

Nous formulons le souhait que l'élan humaniste, qui voit dans le visage de celles et ceux qui fuient l'horreur de la guerre une personne, et non un étranger qu'il faut craindre ou haïr, l'emporte toujours sur les mots et les actes de haine. Monsieur le Maire, chers collègues, notre Groupe répondra toujours présent pour de telles mobilisations. Encore une fois, nous redisons notre soutien tout entier au peuple ukrainien. »

Monsieur le Maire : « Il m'est difficile de répondre à toutes ces questions. D'ailleurs, même le Préfet avec qui nous échangeons régulièrement n'a des éléments de réponse qu'au fur et à mesure des arrivées des réfugiés. Comme vous le savez, la France s'est proposé d'accueillir 100 000 réfugiés, avec un quota pour les pays de La Loire et un autre pour la Vendée (1 000 Ukrainiens environ). Concernant la Vendée, il y avait 450 possibilités et offres d'hébergement la semaine dernière, soit beaucoup plus que les 130 arrivées d'Ukrainiens que nous avons eus à ce jour sur notre territoire. S'agissant de la mise à disposition de logements, et même si le besoin n'a pas été exprimé en ce sens par la préfecture, nous sommes en relation avec les bailleurs sociaux pour vérifier cette possibilité. Concernant l'éducation des jeunes enfants, nous sommes en relation avec la DASEN, et ceux qui sont arrivés en Vendée ont déjà été accueillis dans les écoles – avec un effort particulier de notre côté sur les classes allophones pour l'apprentissage du français. En revanche, et c'est sur ce point que nous devons insister, nous devons travailler sur l'accompagnement des accueillants car beaucoup se proposent d'accueillir des Ukrainiens jusqu'à l'été. Or, la guerre ne s'arrêtera pas le 30 juin, et si tel était le cas, il faudrait de toute façon plusieurs années pour reconstruire ce pays. Nous travaillons donc sur ce sujet avec les associations, de manière à accompagner le mieux possible les réfugiés ukrainiens dans ce drame. Enfin, j'ai également lu dans la presse votre demande auprès du Préfet. Je n'ai aucun jugement sur le sujet, car je pense que tout le monde est un peu bouleversé par la situation et par la soudaineté de cette attaque. Il n'y a donc pas de bons ou de mauvais mouvements. Il y a simplement des actions, qui, je le sais sont les plus sincères possibles.

Concernant le vœu formulé par le groupe EELV sur la nomination d'une rue en faveur de l'Ukraine, je n'y suis pas favorable pour l'instant, car nous devons dépasser la « peste émotionnelle » et laisser retomber un peu les choses. Notre vrai soutien ne se fait pas maintenant. D'ailleurs, il est plutôt facile en ce moment, puisque tout le monde est dans cette émotion. Le vrai soutien aura surtout lieu dans les trois, quatre ou cinq prochaines années pour reconstruire l'Ukraine. Il s'agira alors de voir ce que nous pourrions envoyer comme moyens humains, physiques et financiers. C'est vraiment à ce moment-là que la solidarité s'exprimera. En effet, si tous les Français sont aujourd'hui motivés, il appartiendra demain aux collectivités et aux associations d'intervenir pour le peuple ukrainien. Par conséquent, chaque chose

en son temps. Je ne suis absolument pas contre le fait de nommer une rue. Je pense simplement que c'est un peu prématuré, et que nous pourrions le faire de façon plus durable dans quelque temps.

Guy BATIOU : « Notre idée était plutôt de nommer une rue de l'Ukraine, avant que l'Ukraine ne disparaisse. S'agissant du reste, cela fait des années que nous défendons l'accueil des réfugiés, et particulièrement ceux qui sont en zone de guerre. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, nous n'abandonnons pas le vœu. Je vous propose simplement d'attendre un peu. Je vous demande donc solennellement de voter pour cette subvention à caractère humanitaire d'un montant de 13 000 euros. »

Jean-Pierre LELOUP : « Je précise que, concernant la question des accueillants, sachez que le CCAS a prévu de les réunir pour faire le point avec eux sur tout ce dont ils pourraient avoir besoin de la part des services sociaux. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Commissions municipales - Modifications

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil d'approuver la modification des commissions municipales suite à la demande de Monsieur Romain BOSSIS d'intégrer la commission n° 2.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Gestion des services publics délégués - Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021

Sylvie DURAND : l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit notamment que « le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ». Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation relative à l'état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année 2021.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

4. Garantie d'un emprunt de 3 500 000 euros souscrit par l'Adapei Aria Vendée auprès de la Banque postale pour la reconstruction et la réhabilitation de l'IME des Terres noires

Sylvie DURAND : il est proposé au Conseil municipal la garantie à hauteur de 25 % d'un emprunt de 3.5 millions d'euros, soit 875 000 euros souscrit par l'Adapei Aria Vendée auprès de la Banque postale, pour la reconstruction et la réhabilitation de l'IME des Terres noires.

Claire MAURIAT : « La Ville peut-elle exiger des contreparties lorsqu'elle se porte garante pour ce genre d'emprunt ? Je pense par exemple à la norme environnementale du bâti qui sera réalisé par l'Adapei Aria. »

Monsieur le Maire : « Ce critère n'entre pas dans le cadre de la garantie, puisque nous nous portons uniquement garants auprès de la banque. De plus, ces garanties nous sont imposées pour le fonctionnement de la structure. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Participation de la commune de la Roche-sur-Yon au financement de travaux d'étanchéité de la cuisine du restaurant inter-administratif

Sylvie DURAND : il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention financière avec l'Etat pour le financement de travaux d'étanchéité de la cuisine du restaurant inter-administratif situé dans les locaux appartenant à l'Etat, soit une participation maximale de 24 306 euros de la commune de La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Rénovation des groupes scolaires LAËNNEC et MONTJOIE - Demande de subvention

Sylvie DURAND : La Ville a engagé la restructuration en profondeur des groupes scolaires LAËNNEC et MONTJOIE. Ces travaux contribueront à améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel Ville et enseignants, tout en participant à la transition énergétique.

Compte tenu de leurs dimensions sociale et environnementale, la Ville souhaite solliciter le concours financier de l'Agglomération pour la mise en œuvre de ces projets. Aussi, en complément du soutien acquis de l'Etat, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 1 000 000 d'euros auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Claire MAURIAT : « J'étais déjà intervenue sur ces deux projets de rénovation lors d'un précédent Conseil. Nous nous demandons toujours si nous serons à la hauteur des normes et des enjeux à venir, à la fois en termes de rénovation et de construction – ne serait-ce qu'à la hauteur des objectifs du PCAET ou de la stratégie nationale carbone en termes de réduction des émissions, puisque nous resterions sur la RT 2012 pour les logements neufs. A cela s'ajoute également la question de la production d'énergies renouvelables pour ces deux écoles. D'ailleurs, je ne comprends toujours pas pourquoi une réflexion a été engagée à ce sujet sur l'école LAËNNEC et pourquoi cela n'a pas été possible pour l'école MONTJOIE, d'autant qu'il y aura une extension. Enfin, je regrette à nouveau que les cours d'école n'aient pas été intégrées dans ce financement de rénovations qui se voulait ambitieux, puisqu'elles seront fortement endommagées par les travaux, et qu'il faudra les refaire avec de la végétalisation, des plantations d'arbres et des ombrages adaptés dans un esprit de rénovation globale. »

François CAUMEAU : « Je rappelle que tous les moyens sont mis en œuvre pour renouveler ces écoles de manière énergétique, et que nous nous conformons effectivement à la RT 2012, puisque la RE 2020 vient tout juste d'entrer en vigueur et qu'elle concerne les permis de construire ayant été déposés après le 1^{er} juillet 2020. S'agissant de l'installation de panneaux photovoltaïques, le cabinet Sog Solar a réalisé une étude sur l'ensemble du patrimoine de la Ville et de l'Agglomération, et le retour de ce diagnostic indiquait qu'il n'était pas pertinent d'installer ces panneaux à l'école MONTJOIE, notamment pour des questions d'orientation. D'ailleurs, ce rapport a été validé par le service des bâtiments de la Ville. »

Aurélien VIEILLEDENT : « Je vous propose de lire l'intervention de mon collègue Monsieur SALLÉ qui est absent aujourd'hui :

Nous nous félicitons de ces travaux en faveur des écoles inscrites dans la vie de notre commune depuis des décennies pour le bien-être des enfants scolarisés, et pour toutes les associations qui profitent de ces locaux. Les travaux d'aujourd'hui doivent prendre en considération les besoins et nécessités actuels. Nous ne rentrerons pas dans les technicités des réseaux hautement attendus, dont vous pointez l'intérêt social et environnemental car ce n'est pas l'objet de cette délibération. Cependant, nous nous étonnons de ne pas y trouver de projet de végétalisation des cours. C'est en effet un impondérable aujourd'hui quand on pense à l'aménagement global d'une école. Je ne vous ferai pas l'affront d'énumérer les bienfaits, car vous les connaissez tous, mais les penser dès aujourd'hui empêchera d'avoir à y revenir – comme y sont aujourd'hui contraints les élèves du groupe scolaire ROY-MALRAUX, tant cette dimension n'a pas été prise en compte malgré les demandes de parents à l'époque et du comité de pilotage. Notons de plus que cette demande a été appuyée lors des assises de quartier, et qu'elle correspond à plusieurs actions du PCAET (actions 16, 17 et 19 par exemple). »

Guy BATIOU : « Je rappelle que la RT 2012 vise simplement à se conformer à la réglementation, et non pas à l'urgence climatique. Or, de nombreuses communes vont largement au-delà pour de nombreux bâtiments, et c'est ce que nous demandons depuis longtemps. Ce n'est donc pas un problème d'investissement mais de coûts à long terme, d'autant que le gaz, le fioul et l'électricité ne cessent d'augmenter. L'urgence n'est donc pas forcément d'être conforme à la loi, puisque celle-ci est un minimum, mais bien d'aller au-delà. »

François CAUMEAU : « Je répondais simplement sur la différence entre la RT 2012 et la RE 2020. Par ailleurs, il est évident que nous ne nous conformons pas strictement à ce qui est dit dans la RT 2012, et que nous allons beaucoup plus loin à chaque fois que nous pouvons le faire. Dès que nous pouvons installer des panneaux photovoltaïques, nous le faisons. Dès que nous pouvons améliorer l'isolation des bâtiments, nous le faisons. Dès que nous pouvons installer des systèmes de chauffage performants,

nous le faisons également. Par conséquent, ne laissez pas croire à nos concitoyens que nous ne faisons pas le nécessaire en matière d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique des bâtiments, car nous faisons le maximum à chaque fois que nous pouvons le faire. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'ajoute que la délibération n° 16 vous liste tous les sites faisant l'objet d'une étude du cabinet Sog Solar, et que le site LAËNNEC est bien fléché en tant qu'éligible à la pose de 260 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signatures des avenants

Christophe BLANCHARD : Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser la signature d'avenants aux marchés suivants :

- Fourniture de produits horticoles et de végétaux ;
- Fourniture de mobilier urbain.

Claire MAURIAT : « J'aimerais revenir sur le premier avenant « Fourniture de produits horticoles et de végétaux ». Cela vous paraîtra sûrement anecdotique, mais des considérations environnementales s'imposent là aussi. Premièrement, ne pourrait-on pas faire encore plus local que des produits venant du Finistère, puisque nous sommes un département agricole ? Deuxièmement, les produits horticoles qui seront plantés ou qui couvriront les sols, comme les paillages, seront-ils issus de l'agriculture biologique ? Cela éviterait les vapeurs de pesticides ou d'autres polluants dans les sols et dans l'air de notre territoire. »

Anne AUBIN-SICARD : « Sachez que les produits en question sont dépourvus de tout intrant, qu'il s'agisse aussi bien de produits chimiques que d'engrais. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Fourniture et livraison de carburants - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Afin de répondre aux besoins des services municipaux en matière de carburants, le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés relatifs à la fourniture et à la livraison de carburants qui ont été attribués par la Commission d'appel d'offres (CAO) du 18 mars 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Création d'instances consultatives du personnel communes à la Ville, à l'Agglomération, au CIAS et au CCAS de La Roche-sur-Yon

Sylvie DURAND : Dans le cadre des élections professionnelles qui seront organisées le 8 décembre prochain, il convient de délibérer sur la création d'instances consultatives du personnel communes à la Ville et au CCAS de La Roche-sur-Yon, à La Roche-sur-Yon Agglomération et au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Modification du tableau des effectifs

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Demande de dénomination de commune touristique

Philippe PORTÉ : La dénomination de commune touristique est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. La commune touristique qui s'est dotée d'une politique locale du tourisme et offre des capacités d'hébergement pour les touristes peut solliciter cette dénomination. Il est donc proposé au Conseil municipal de saisir Monsieur le Préfet de la Vendée à cette fin.

Claire MAURIAT : « J'aimerais savoir ce que ce statut apporte à notre Ville. S'agit-il avant tout d'image ou de communication ou existe-t-il des subventions ? D'autre part, serait-il envisageable de rechercher des labels d'éco-tourisme, car il en existe certains qui labellisent un office du tourisme ou un parc d'hébergements (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes...) ? »

Philippe PORTÉ : « Comme vous le savez, l'office du tourisme est sous l'autorité de la SPL, qui est elle-même gérée par la Communauté d'agglomération. Cela signifie donc que ce rapport est soumis à chacune des communes de l'Agglomération. D'autre part, je rappelle que cette délibération parle également d'un « gage de qualité offert aux touristes », ce qui est donc à la fois un label de satisfaction et un label auprès des autres autorités. De plus, cette dénomination est aussi un avantage financier, puisqu'elle nous permet de récupérer la taxe de séjour, dont l'allongement de la durée devrait être soumis lors du prochain Conseil d'agglomération. Enfin, comme ce statut nous permet aussi bien d'organiser des manifestations et des animations touristiques que de mettre en avant notre capacité d'hébergement, sachez que nous sommes obligés d'établir une convention avec les services de l'Etat pour les logements des travailleurs saisonniers. Il y a donc d'un côté l'aspect satisfaction, et de l'autre l'aspect obligatoire, comme par exemple la réglementation des autorisations temporaires pour distribuer les boissons, ainsi que celles du code de la santé publique, ou encore les plafonnements en matière d'eau.

Enfin, je rappelle que la qualité touristique de notre Ville trouve un écho depuis plusieurs années auprès du public que nous recevons, puisque nous accueillons 350 000 touristes en moyenne tous les ans. C'est donc aussi un soutien logistique que d'avoir ce label. Concernant le label éco-tourisme, le directeur de l'office a déjà lancé de nombreuses démarches à ce sujet pour pouvoir l'obtenir le plus vite possible. »

Nicolas HELARY : « Je ne suis pas certain d'avoir compris le sens de votre réponse, puisque la question portait sur les avantages d'avoir un tel label. En effet, si le label en lui-même ne garantit pas grand-chose, peut-être faudrait-il aussi préciser le type de support logistique ou mettre en avant notre capacité touristique. »

Philippe PORTÉ : « Ce label nous permet d'effectuer une démarche très simple, celle d'obtenir le classement de l'office de tourisme en catégorie 2. Pour cela, nous devons franchir plusieurs étapes. Premièrement, faire une demande auprès de Monsieur le Préfet, et deuxièmement, demander le classement de l'office en catégorie 2 – sachant que la catégorie 3 est essentiellement remise à des stations touristiques beaucoup plus importantes que la nôtre, et que la catégorie 1 concerne davantage les offices de tourisme gérés par les socioprofessionnels des petites communes. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Modification de domanialité - Lancement d'une enquête publique préalablement au classement et au déclassement du domaine public

Malik ABDALLAH : La Ville procède régulièrement à des classements de voiries dans le domaine public afin de régulariser des limites cadastrales, ainsi qu'à des déclassements de voiries, de délaissés fonciers ou d'espaces verts du domaine public pour répondre à des demandes de Yonnais. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le lancement de cette enquête.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière non bâtie - ZAE des Ajoncs

Patrick DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon procède à des rectificatifs d'alignement afin de rendre cohérents la domanialité et l'usage en déclassant des délaissés fonciers. Aussi, un déclassement est

nécessaire afin de répondre à la demande de la Société SEPRO implantée au sein de la ZAE des Ajoncs à La Roche-sur-Yon. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2021

Malik ABDALLAH : L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal ». Il est donc proposé au Conseil d'approuver le bilan présenté.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Convention de partenariat entre la ville de La Roche-sur-Yon, Enedis et Sog Solar pour la mesure du potentiel photovoltaïque des bâtiments

François CAUMEAU : La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accélérer la transition énergétique sur son territoire. Pour ce faire, elle souhaite expérimenter avec la société Sog Solar une innovation digitale destinée à préciser en amont de toute demande de raccordement la nature des opérations de raccordement nécessaires projet par projet. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les termes de cette convention.

Guy BATIOU : « Nous approuverons bien entendu cette délibération. Cependant, j'aurai quelques petites précisions à demander. Tout d'abord, s'agit-il bien uniquement du patrimoine public ? »

François CAUMEAU : « Oui, bien sûr. Vous avez d'ailleurs la liste des bâtiments concernés en annexe 1. »

Guy BATIOU : « D'autre part, il est écrit dans le paragraphe C « qu'Enedis propose un accompagnement dans le cadre du PCAET ». J'appelle donc à la prudence car nous avons aussi le droit de temps en temps de penser autrement qu'Enedis. Enfin, et je le redis une nouvelle fois, s'il y a le patrimoine public, il y a aussi tout le patrimoine privé avec des surfaces extrêmement importantes. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Modification de la charte devantures commerciales et terrasses

Frédérique PÉPIN : Depuis 2018, une charte architecturale permet de guider les porteurs de projet pour leur mobilier de terrasse. Aujourd'hui, le respect de ces prescriptions se fait en échange d'une subvention.

Considérant l'importance de l'impact visuel en tant que vecteur de qualité urbaine il est proposé au Conseil municipal de coupler l'autorisation d'occupation du domaine public avec le respect de cette charte sur les secteurs les plus emblématiques du centre-ville (Quartier Clemenceau et Halles). Ces prescriptions concernent en particulier les couleurs à utiliser pour les devantures, le mobilier de terrasse et les parasols.

Guy BATIOU : « Je suis ravi de voir l'arrivée de l'ANAE dans cette charte car il y a un gaspillage énorme au niveau des vitrines. D'autre part, et puisque nous aurons bientôt un beau label touristique basé sur notre patrimoine, serait-il aussi possible d'avoir du français écrit sur les vitrines eu égard au patrimoine de notre langue française ? »

Romain BOSSIS : « Pour ma part, j'aimerais avoir une petite précision concernant la couleur des parasols. Blague à part, nous savons qu'un certain nombre de commerces conventionnent avec des marques commerciales pour diffuser de la publicité sur les parasols. Je pense par exemple aux marques d'alcool. J'aimerais donc savoir si ce point figure aussi dans cette charte par rapport aux enjeux de santé publique. »

Frédérique PÉPIN : « Les préconisations de cette charte visent d'une part à avoir une harmonie visuelle intéressante pour les terrasses, et d'autre part à supprimer effectivement ces parasols qui mentionnent des marques d'alcool, de sorte à les effacer de l'espace public. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Malik Abdallah et Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.

17. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour notre centre-ville.

En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi qui s'est réuni le 28 février 2022 a examiné trois nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 16 500 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de subventions.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Malik Abdallah et Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.

18. Regualification du quartier des Halles - Convention d'indemnisation

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et du Bourg-sous-La Roche, la Ville a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des Halles.

La commission de règlement amiable a examiné le dossier de demande d'indemnisation déposé par la SARL MPM 85, exploitant l'enseigne *Original Gallery*, située 6 rue Sadi Carnot aux Halles. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission, ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à cette entreprise d'un montant de 6 000 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Secteur Trois ponts / Sully / Jacquard - Avenant à la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement public foncier de la Vendée en vue de requalifier le secteur

Malik ABDALLAH : Le Conseil municipal est appelé à approuver l'avenant à la convention de maîtrise foncière du secteur Trois Ponts/Sully/Jacquard, liant actuellement l'EPF de la Vendée à la Ville, afin d'autoriser l'intégration de La Roche-sur-Yon Agglomération comme signataire. En effet, depuis le transfert de la compétence PLU en juillet 2021 à l'EPCI, ce dernier doit être signataire des conventions de portage afin de sécuriser la délégation du droit de préemption urbain.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité due par les concessionnaires

Patrick DURAND : Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, modifiant ainsi le code général des

collectivités territoriales. Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer le montant annuel de la redevance en application des dispositions réglementaires.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Convention de partenariat avec l'association des pollinariums de France (APSF) - Pollinarium Sentinelle

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'APSF (Association des Pollinariums de France) pour le bon fonctionnement du pollinarium Sentinelle.

Guy BATIOU : « Comme j'étais présent en commission, je voulais simplement souligner que j'ai été effaré par les chiffres d'Air Pays de la Loire, puisqu'une personne sur quatre est allergique à quelque chose et que la projection pour 2050 est d'une personne sur deux. Par conséquent, si le pollinarium est extrêmement utile pour donner l'alerte, je commence en revanche à m'inquiéter sérieusement pour la santé des citoyens. »

Anne AUBIN-SICARD : « L'intérêt de cet outil consiste vraiment à informer les personnes allergiques en temps réel, et à leur permettre de gagner deux à trois semaines sur la durée de traitement pour une moindre prise de médicaments. S'agissant des chiffres, nous avons 215 personnes inscrites en 2015, et nous en avons aujourd'hui 680, ce qui confirme malheureusement vos propos. De plus, nous savons que les effets du réchauffement climatiques vont accentuer ce phénomène, et qu'il y aura de plus en plus de pollens en circulation dans l'air – et par conséquent plus de personnes allergiques. Autrement dit, ce pollinarium est un véritable outil de santé publique. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Construction d'un pôle Solidarités - Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et du plan de financement

Sophie MONTALÉTANG : La ville de La Roche-sur-Yon a décidé la construction d'un pôle Solidarités en soutien aux associations à but caritatif et solidaire. Après validation du programme lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil municipal est appelé à valider l'avant-projet définitif.

François CAUMEAU : « Dans le prolongement de cette délibération, et de ce que nous disions précédemment, ce bâtiment sera très sobre énergétiquement, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les 670 mètres carrés de stockage ne seront pas chauffés. D'autre part, les 250 mètres carrés de bureaux et locaux sociaux seront soumis à la RT 2012. Enfin, il y aura également 350 mètres carrés de panneaux solaires sur une partie de la toiture, d'une puissance de 76 kWc – (Kilowatt-crête), unité utilisée pour le solaire photovoltaïque –, soit une production d'environ 76 000 kWh par an. Cette production sera bien entendu réinjectée dans le réseau, et servira par ailleurs aux autres bâtiments du secteur. Je rappelle que ce projet sera mis en œuvre avec Vendée Energie, puisque nous avons créé une société de projet entre La Roche Agglomération et Vendée Energie. Quant au coût des panneaux, il s'élève à 60 000 euros H.T.

Sachez également que ce bâtiment aura une isolation renforcée, avec une perméabilité à l'air renforcée, et qu'il aura une ventilation simple flux à basse consommation – avec détection de présence dans les locaux à occupation intermittente. S'agissant du chauffage électrique, le bâtiment sera équipé d'une pompe à chaleur basse consommation, sachant que tous ces paramètres seront pilotés, suivis et optimisés à distance par le service de Gestion des économies d'énergie de la Ville. Voilà donc ce que je pouvais ajouter en substance concernant les performances énergétiques de ce bâtiment. »

Guy BATIOU : « Tout d'abord, vous parlez de chauffage électrique, alors qu'il s'agit d'une pompe à chaleur, ce qui est légèrement différent. D'autre part, il est écrit dans la délibération qu'il s'agit « d'une démarche durable et d'actions de performances énergétiques et thermiques du bâtiment visant à atteindre les objectifs de la réglementation ». Il n'y a donc aucun effort de fait en particulier, puisqu'il s'agit simplement d'atteindre les objectifs de la réglementation. D'ailleurs, il ne manquerait plus que vous soyez en dehors des clous ! Or, et je redis une nouvelle fois, il faut aller bien au-delà si nous voulons passer le cap du réchauffement climatique, et le faire immédiatement. »

François CAUMEAU : « Que proposez-vous de plus pour ce bâtiment ? »

Guy BATIOU : « Je n'ai pas étudié le détail des bâtiments et je ne suis pas un cabinet d'étude. »

François CAUMEAU : « Je viens de vous dire que les 670 mètres carrés de stockage n'étaient pas chauffés, et que seuls les bureaux et les locaux sociaux étaient chauffés. »

Guy BATIOU : « Si vous me dites que nous faisons des économies parce que nous ne chauffons pas, je serai forcément d'accord avec vous. Le problème est ce qui est écrit dans la délibération, c'est-à-dire l'atteinte des objectifs de la réglementation – et pas plus. Or, je le répète, ce n'est pas un effort que de se soumettre à la loi. C'est simplement votre travail. »

Romain BOSSIS : « Je serai donc le porte-parole de Monsieur SALLÉ, qui est absent ce soir pour cause de Covid-19. Comme notre groupe a déjà exprimé son soutien à ce projet en commission, et lors du précédent Conseil municipal, nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Toutefois, nous voulions nous aussi pointer du doigt que cette délibération respecte simplement la réglementation et qu'elle ne va pas plus loin que la réglementation proposée. En effet, nous regrettons que nous ne profitions pas de cette construction – comme pour l'ensemble des bâtiments municipaux d'ailleurs – pour être exemplaires en termes d'objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Je pense notamment à l'autonomie énergétique et, pourquoi pas, à la passivité énergétique.

Par ailleurs, je profite également de cette délibération pour aborder le volet social du dossier, puisque la Banque alimentaire a récemment rappelé dans la presse qu'il lui manquait 150 000 euros pour faire face à son déménagement dans ses nouveaux locaux. Nous aimerions donc savoir ce que la Municipalité a prévu de faire pour prendre en compte ce besoin. Enfin, et même si nous soutenons ce projet sans réserve, je rappelle que Coluche indiquait déjà en 1985 lors de la création des Restos du cœur, que son initiative ne devait durer qu'une seule année. Malheureusement, nous nous apercevons près de 40 ans plus tard que ni les pouvoirs publics ni le pouvoir politique n'ont réussi à répondre à cet enjeu de la précarité. Or, il est aussi de notre rôle de défendre une politique globale qui s'appuie davantage sur les solidarités que sur le caritatif. Je pense par exemple à la situation des étudiants qui bénéficient de la distribution alimentaire, ou encore à la problématique des logements sociaux, dont les délais d'obtention ne cessent de s'allonger. Par conséquent, je pense qu'une grande partie des Yonnaises et des Yonnais attendent aussi de vous une véritable politique de solidarité au bénéfice des plus fragiles, et ce, bien au-delà de la politique caritative défendue par votre majorité. »

Aurélien VIEILLEDENT : « J'aimerais simplement apporter un exemple pour répondre à la question de Monsieur CAUMEAU. Afin d'aller plus loin dans la démarche, nous pourrions vérifier le bilan carbone total du bâtiment, et donc l'origine des matériaux – matériaux bio-sourcés ou non. »

Monsieur le Maire : « Nous le faisons déjà. »

Malik ABDALLAH : « J'aimerais pour ma part apporter deux petites précisions concernant ce projet, qui apparemment sera voté à l'unanimité. Premièrement, ce projet est bien géré par la Ville, puisque nous sous-louons actuellement des bâtiments, et que cette construction nous permettra à terme d'être propriétaire, et donc de réaliser des économies. C'est d'ailleurs ce que nous essayons de faire depuis des années, car beaucoup trop de locaux ont été loués depuis des décennies. Deuxièmement, je rappelle que la règle de la RE 2020 ne s'applique pas encore aux bâtiments publics, puisque nous n'avons aucun critère d'application à ce jour. Or, et même si ce projet respecte bien entendu la RT 2012, il n'empêche que nous nous engageons quand même à aller vers la RE 2020. D'ailleurs, nous avons fait tout notre possible pour que ce projet aille bien au-delà de cette réglementation, puisque ce bâtiment est véritablement économe, y compris sur les matériaux utilisés. En revanche, nous ne pouvons pas encore vous dire s'il respectera ou pas la RE 2020, comme aucun promoteur ou constructeur ne pourra vous le dire. »

Monsieur le Maire : « Je suis ravi de voir que tout le monde est d'accord au final ou en tout cas presque d'accord. Cela étant, il est évident que nous ne serons jamais parfaits en matière de solidarité, même en faisant le maximum du maximum, car les situations évoluent sans cesse. Il faut donc trouver un équilibre global en apportant notre contribution du mieux que nous pouvons, et avec toute notre conviction. D'ailleurs, je pense que la création de ce pôle redonnera à la fois de l'espace et de l'espoir à celles et ceux qui sont en souffrance alimentaire, et Coluche a eu une excellente idée en ce sens. Nous aimerions tous que ces bâtiments soient vides dès l'année prochaine, et que nous n'en ayons

plus besoin, mais ce ne sera malheureusement pas le cas. Nous faisons donc tout ce que nous pouvons, mais ce ne sera jamais assez pour répondre à toute la misère du monde. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour cette unanimité car c'est un projet magnifique pour la solidarité dans la Ville. »

23. Subvention exceptionnelle au profit du Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) pour l'organisation d'un colloque

Michèle JOSSIER : Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, Zonta Club et le CIDFF, deux associations travaillant sur les thématiques de l'Égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, s'associent pour l'organisation d'un colloque sur ces thématiques sur la journée du samedi 12 mars 2022. L'association CIDFF a sollicité une subvention exceptionnelle de 3 500 euros pour participer au financement de ce colloque, action qui fait écho à des thématiques sur lesquelles la Ville travaille et intervient. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Guy BATIOU : « Si je ne peux qu'approuver cette délibération, j'aimerais cependant revenir sur cette journée du 12 mars dernier, durant laquelle certains d'entre nous étaient présents. J'aimerais souligner à la fois l'intervention et l'attitude exceptionnelle du juge Edouard Durand, car nous sommes tous concernés par ce qu'il a dit, et son discours parlait aussi bien des personnes victimes que des auteurs de ces faits. De plus, je rappelle que l'égalité femmes-hommes s'intègre aussi dans les objectifs de développement durable fixés par l'ONU. Bref, donner de tels exemples est une chose incontournable. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Convention d'utilisation du logiciel Imhoweb entre la ville de La Roche-sur-Yon, l'agglomération et le Centre régional d'études pour l'habitat de l'ouest (CREHA Ouest)

Sophie MONTALÉTANG : La convention d'utilisation du logiciel Imhoweb (gestion de la demande de logement social) étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil municipal de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Aides à la création, à la diffusion et aux projets artistiques 2022

Aurélien ROHO : La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et aux projets artistiques sous forme d'une aide financière. L'enveloppe dédiée à ces aides et votée au budget primitif 2022 est de 40 000 euros. L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre :

- la compagnie Grizzli sollicite une aide à la création pour le spectacle « La Mare à sorcières », une création théâtrale et marionnettique pour le jeune public à partir de 10 ans, adaptée d'une fable écologique et onirique de Simon Grangeat. Il est proposé de lui accorder une subvention de 8 000 euros ;
- la compagnie Aniaan sollicite une aide à la création pour « Bruit Blanc », une création chorégraphique contemporaine traitant de l'importance du contact physique entre les êtres humains pour construire une pensée nuancée. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 euros ;
- le collectif Mordicus sollicite une aide à la création pour le spectacle « Éric Le Blanche », une performance pluridisciplinaire en hommage au peintre d'art brut vendéen Éric Le Blanche. Il est proposé de lui accorder une subvention de 4 000 euros ;
- la compagnie Clou sollicite une aide à la création pour le spectacle « Le J.T », une création de théâtre et danse de rue dénonçant les conséquences néfastes pour la pensée des flux permanents d'informations. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;

- la compagnie Le Bazar mythique sollicite une aide au projet pour le troisième volet de son projet d'action culturelle en EHPAD, « On ne se voit pas vieillir ». Il est proposé de lui accorder une subvention de 5 000 euros ;
- la compagnie Clou sollicite une aide à la diffusion pour le spectacle « Je fil good », un spectacle de théâtre de rue, dans le cadre du festival de rue off d'Aurillac en août 2022. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 500 euros.

Guy BATIOU : « Nous sommes bien entendu d'accord avec ces subventions. Allez voir ces spectacles, car le monde de la culture a suffisamment souffert depuis deux ans. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Adhésion de la ville de La Roche-sur-Yon au réseau français des professionnels des musées « l'ICOM France »

Philippe PORTÉ : Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association ICOM France (Section française du conseil international des musées), structure qui pourrait accompagner le musée dans son développement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

27. Adhésion de la ville de La Roche-sur-Yon à l'association AVENIO utilisateurs

Maximilien SCHNEL : Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association Avenio utilisateurs, qui rassemble 175 collectivités dotées du logiciel d'archives Avenio. L'association a pour mission d'établir des liens professionnels et techniques entre les utilisateurs et les concepteurs du logiciel en vue de son amélioration permanente.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

28. Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Etablissement public de coopération culturelle cinématographique yonnais (EPCCCY)

Maximilien SCHNEL : Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la convention triennale ayant fait l'objet d'une délibération en date du 2 février, afin de préciser les attentes de la Ville envers l'EPCCCY, en accord avec les autres partenaires.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons bien sûr cette délibération, qui mentionne précisément les différents volets de la mission cinématographique de cet établissement, et notamment le classement Arts et essais des différents labels, ceci sur la reconnaissance d'une programmation exceptionnelle qui contribue à faire vivre le cinéma dans sa diversité, et donc dans sa richesse.

La crise sanitaire a eu des conséquences très difficiles, puisque la fréquentation des salles a diminué d'environ 23 % à l'échelle nationale. Celle du Concorde de 12 %. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le fruit d'une programmation, et d'une organisation d'événements exceptionnels avec les équipes des films, ainsi que de séances en lien avec de nombreuses associations locales.

L'EPCCCY est un acteur culturel majeur dans notre Ville et les Yonnais y sont attachés. Cette délibération est donc pour nous l'occasion de saluer le travail important mené par l'équipe dirigée par Mathias TRIBALLEAU. »

Maximilien SCHNEL : « Vous noterez également que la ville de La Roche-sur-Yon est en permanence aux côtés du Concorde et de ses équipes, pour les accompagner dans les épreuves qu'elles ont vécues ces deux dernières années. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

29. Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'association Graffiti

Maximilien SCHNEL : La ville de La Roche-sur-Yon et l'association Graffiti ont la volonté d'offrir aux Yonnais une radio de qualité, une radio associative d'expression citoyenne, qui privilégie l'information locale, la formation aux techniques de la radio, le partenariat avec les événements locaux, et l'aide aux

artistes indépendants régionaux, faisant de l'outil radiophonique un facteur de démocratie et de citoyenneté.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Graffiti. La Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs et de ces projets par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 40 000 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

30. Conservatoire - Ecole d'art de La Roche-sur-Yon - Approbation du projet d'établissement 2022-2027

Maximilien SCHNEL : Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet d'établissement commun au Conservatoire et à l'Ecole d'art pour la période 2022-2027. Ce projet est articulé autour des quatre disciplines enseignées par les deux établissements, à savoir les arts plastiques, la danse, la musique et le théâtre.

Martine CHANTECAILLE : « Cette délibération concerne là encore des institutions culturelles majeures pour notre Ville, et réunir sur un même lieu le Conservatoire de l'Ecole d'art partage une direction commune. Nous nous associons donc aux souhaits de bienvenue et de bon vent au nouveau directeur.

Il était important d'offrir un projet culturel commun, puisque la décision de rassembler ces deux structures sur un même lieu avait pour objectif initial, non pas seulement d'avoir des locaux plus adaptés, mais de favoriser la transversalité des projets communs entre les différentes disciplines artistiques.

Nous le savons, cette école décerne des formations de grande qualité et certains élèves ont récemment connu de grands succès – notamment auprès du Conservatoire de Paris. Mais ce qui fait aussi la qualité d'une école – et nous y sommes particulièrement attachés –, c'est l'accessibilité pour toutes et tous. En effet, même si cet objectif est très compliqué à atteindre, je crois cependant que devons toujours l'avoir en tête, car il est encore loin d'être atteint si l'on regarde la répartition par catégories socioprofessionnelles. Nous saluons donc les activités menées dans et hors les murs, comme par exemple l'orchestre à l'école, qui favorise cet accès pour tous aux disciplines artistiques si importantes dans nos vies. Enfin, nous saluons bien évidemment toutes les équipes qui s'efforcent de les développer, et ce, malgré un contexte sanitaire difficile. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

31. Renouvellement du classement du « Conservatoire à rayonnement départemental » de La Roche-sur-Yon

Maximilien SCHNEL : Depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, l'État procède au classement des établissements publics d'enseignement artistique en catégories, correspondant à leurs missions et leur rayonnement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de renouvellement du classement du « Conservatoire à rayonnement départemental ».

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

32. Contrats de valorisation de l'image de sportifs de haut niveau

Sébastien ALLAIN : La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir les parcours de Madame Éloïse TERREC, marcheuse athlétique, de Monsieur Fabrice DUBOIS, pilote handi-kart, et de Monsieur Thibaut RIGAUDEAU, para-triatlète, tous trois sportifs de haut niveau jouissant d'une notoriété nationale et internationale.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des trois contrats de valorisation d'image qui leur permettront de bénéficier respectivement d'un soutien financier de 1 000 euros H.T.,

de 2 500 euros H.T. et de 1 000 euros H.T., pour une année sportive. En contrepartie, ils effectueront des présences et participations identifiées sur des temps forts organisés par la Ville et autoriseront l'exploitation par celle-ci de leur image.

Martine CHANTECAILLE : « J'aimerais simplement redire ce que j'ai signalé en commission et que je pense que Madame LEJEUNE appuiera. Il serait important, en dehors de ces conventions, de mettre aussi en valeur les accompagnants, et de les citer par exemple dans un article dans *Roche Plus*. Ces personnes sont en effet essentielles pour que ces athlètes accomplissent leur discipline, et mettre un focus sur le travail serait également important. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, cela me paraît extrêmement important. Il est vrai que l'accompagnant mérite souvent beaucoup plus d'attention qu'on ne lui en accorde, car c'est aussi une dévotion et énormément de temps consacré, et parfois même quelques souffrances à partager. C'est donc bien noté, Madame CHANTECAILLE. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

33. Conventions de partenariat et de mécénat - « La Bicentenaire » 2022

Béatrice BICHON-BELLAMY : La Bicentenaire est un événement sportif, convivial et familial pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Cette année, pour la 19^{ème} édition, La Bicentenaire fait son grand retour le dimanche 27 mars au départ des Oudairies, avec quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée organisés.

Différentes entreprises se sont associées aux côtés de la Ville pour en assurer la réussite et soutenir cet événement emblématique de notre territoire en répondant favorablement à la demande de partenariat et de mécénat. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions jointes à la présente délibération.

Romain BOSSIS : « Nous avons vu comme tout le monde l'article de presse paru dans *Ouest France*. Nous tenions à rappeler notre attachement à cette course, qui existe depuis près de 20 ans, car c'est une course populaire et conviviale ouverte à tous, aux amateurs comme aux plus confirmés. De plus, cette course est véritablement ancrée dans l'ADN de la Ville. Cela étant, comme certaines rumeurs laissent à croire que cet événement pourrait être supprimé à l'avenir, nous aimerions avoir des réponses à ce sujet. Le site de Moulin Papon a notamment été cité, alors qu'il y a déjà un événement sur ce site avec le club de triathlon, et j'ai également lu dans la presse une proposition de course nature. Bref, pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce point, et nous dire si vous consulterez la population en cas d'évolution ?

Enfin, si nous entendons bien la problématique du financement de cette course, et votre volonté d'aller chercher des mécènes, la Ville ne pourrait-elle pas en assurer la charge ? Certes, cela représenterait un coût, mais ce serait aussi une bonne chose en termes de lien social, d'accompagnement et de projet associatif. »

Monsieur le Maire : « Il n'est aucunement question de supprimer La Bicentenaire, mais de la faire évoluer, d'autant que les participants de cette course nous demandent régulièrement de la nouveauté. Sachez aussi que ce n'est absolument pas une question financière. Nous en sommes donc pour l'instant aux réflexions, y compris avec l'Agglomération, pour voir de quelle façon nous pouvons travailler sur cette ambition, et sur cette course qui marque le début de quelque chose à chaque printemps. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture d'un vœu déposé par le groupe Ecologie et solidarité et précise que Madame Anne AUBIN-SICARD formulera la réponse de la municipalité.

Vœu sur l'état d'urgence climatique et écologique déposé par le groupe Ecologie et solidarité

« Cinq ans après l'accord de Paris, la promesse de limiter la hausse de température à 1.5° C n'est pas respectée. En conséquence, le secrétaire général de l'ONU, Monsieur Antonio Guterres a appelé dès fin 2020 à déclarer l'état d'urgence climatique.

L'augmentation se situe aujourd'hui à 1.2° C, et nous allons vers une hausse de 3° C d'ici la fin de ce siècle. Selon l'ONU, il faut réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour espérer limiter à 1.5° C. Cela atténuerait ainsi les canicules, les sécheresses, les tempêtes ou les inondations catastrophiques.

Impossible donc de nier l'urgence dramatique qui persistera tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte, et notre addiction aux combustibles fossiles et nos modes de vie qui lui sont liés nous conduisent vers l'impasse, comme l'accentue encore si cruellement l'invasion de l'Ukraine.

De plus, considérant que le GIEC rappelle que 50 à 70 % des mesures d'adaptation et d'atténuation doivent l'être à l'échelon infranational – c'est-à-dire celui des collectivités –, les rapports d'Air Pays de la Loire inquiètent sur la qualité de l'air des deux prochaines décennies.

L'impact climatique de nos projets étant le paramètre essentiel de nos politiques et de nos décisions, pour atteindre nos objectifs, il faut agir sur l'impact carbone en cessant tout soutien aux projets générant de fortes émissions de gaz à effet de serre.

La production d'énergies renouvelables est encore très faible sur notre territoire. En plus de lutter contre le réchauffement climatique, répondre à cette urgence améliorerait la qualité de l'air, la santé des habitantes et des habitants, ainsi que la résilience du territoire et de l'économie. Notre Collectivité doit prendre toute sa part, et le projet de PCAET soumis en ce moment à consultation ne s'aligne pas sur les chiffres de la stratégie nationale bas carbone en ce qui concerne les décennies 30 et 40, et n'atteint cet objectif qu'en 2050.

Enfin, la réduction des gaz à effet de serre, dont le CO₂, ne peut s'effectuer uniquement par la production d'énergies renouvelables. Elle nécessite des réductions de consommation d'énergie, que l'on peut aussi appeler « sobriété énergétique ». Tous ceux qui espèrent que seuls l'innovation et l'investissement dans les technologies nous ferons gagner la lutte contre le réchauffement climatique se trompent.

Le PCAET peut être l'instrument de mise en œuvre d'objectifs climatiques ambitieux. La version actuelle, qui manque d'objectifs de court terme, prévoit cependant une réduction de consommation d'énergie de 55 %, et des émissions de gaz à effet de serre de 57 % d'ici 2050, par rapport à 2012.

Rappelons l'enjeu n° 1 (axe n° 2) du PCAET, « un urbanisme pour la transition énergétique et écologique », ainsi que l'enjeu n° 4 (axe n° 6) « des collectivités exemplaires dans la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique ». Nous demandons donc que la Ville se montre exemplaire, et qu'elle s'engage formellement à appliquer ces objectifs chiffrés de sobriété et d'efficacité énergétique du PCAET pour les bâtiments publics prochainement rénovés, et pour ceux à bâtir. A commencer par le nouvel HDVA-Musée, puisque les annonces faites jusqu'ici concernant ce bâtiment et les réalisations récentes de la Ville (SMAC) ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Pour tous ces motifs, nous demandons donc, comme l'ont fait de nombreux pays et de nombreuses villes de toutes tailles, que notre Ville se déclare en urgence climatique, et qu'elle mette tout en œuvre pour que l'Agglomération s'y associe. »

Réponse apportée par Madame Anne AUBIN-SICARD

Anne AUBIN-SICARD : « Cette urgence climatique est effectivement bien réelle et mondiale, et le récent et sixième rapport du GIEC du 28 février 2022 vient encore nous le rappeler avec pas moins de 127 effets attendus de par le monde à plus ou moins long terme. Perte de rendements agricoles, dégradation des sols, perturbation et érosion accentuée de la biodiversité, effets sur la santé avec entre autres une augmentation des zoonoses, migrations climatiques, etc.

La France est directement concernée, avec quatre grands types d'effets attendus – et je cite toujours le rapport du GIEC. Vagues de chaleur, pénurie d'eau et diminution des rendements agricoles, phénomènes climatiques exceptionnels qui le seront de moins en moins, et recul du trait de côte en certaines zones littorales. D'autres pays seront encore plus touchés, puisqu'un classement mondial établi en janvier dernier par la société américaine Usewitch et l'université de Louvain classe ainsi les 193 pays de la communauté internationale. Les pays d'Asie apparaissent ainsi les plus vulnérables aux effets du changement climatique, suivis des pays d'Afrique sub-saharienne, des Etats-Unis, puis enfin des pays d'Europe.

L'urgence climatique, si elle est partout, affectera de manière criante certains pays plus que d'autres, avec certains territoires de par le monde voués à disparaître. Il serait donc déplacé de situer La Roche-sur-Yon en urgence climatique.

A La Roche-sur-Yon, la stratégie climatique est la suivante. La première démarche a consisté à quantifier les émissions de gaz à effet de serre du territoire, puis à établir une stratégie d'accès sur l'ensemble des secteurs générateurs de gaz à effet de serre, et en tout premier lieu les bâtiments et les transports. C'est effectivement le sens du projet de Plan climat (PCAET) qui a été soumis à consultation du public du 28 février au 28 mars, avec plus largement trois grands objectifs établis en cohérence avec les objectifs internationaux de la France. Diminution des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables. Sur les 55 actions qu'il comporte, 47 ont été lancées avant même son adoption formelle, tant la prise de conscience et la volonté d'agir est réelle. L'action de court terme est donc bien présente, au-delà de l'action de moyen et de long terme.

La sobriété énergétique a d'ailleurs été l'un des tout premiers objectifs recherchés, la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas. Je rappellerai également le diagnostic des bâtiments Ville-Agglomération de 2015, et l'ambitieux plan de performance énergétique et de modernisation qui a suivi, et qui continue de se déployer. Parmi ces bâtiments, il y a effectivement la SMAC, qui a fait le choix de la performance thermique et du geste architectural, ou encore le futur Hôtel-de-ville et d'Agglomération-Musée, qui mixe sobriété énergétique, matériaux bio-sourcés et production d'énergies renouvelables.

D'autres outils stratégiques pour le climat, tant en termes d'atténuation que d'adaptation, ont suivi ce premier plan. Je pense notamment au Plan global de déplacement (PGD) initié par l'Agglomération en 2015, pour la période 2015-2025, dans lequel la mobilité décarbonée occupe la première place. Je pense ensuite au Plan diversité Ville engagé en 2017 pour la période 2017-2021, avec les résultats que vous connaissez, ou encore à la volonté d'agir sur le climat via des solutions fondées sur la nature. Je citerai la plateforme territoriale de la rénovation énergétique votée en 2021 par l'Agglomération pour booster la sobriété énergétique dans l'habitat privé. Je pense aussi au Plan alimentaire territorial (PAT) lancé fin 2020 par l'Agglomération, pour travailler notamment sur la sécurité alimentaire du territoire. Enfin, je n'oublierai pas le programme 100 000 arbres – et je salue son ambassadeur présent ce soir – projet à la fois capteur de carbone et pourvoyeur d'ilots de fraîcheur.

Pour terminer sur la question des énergies renouvelables, et

- alors même que la centrale solaire du site Saint-Anne se termine,
- alors même que la production d'énergies renouvelables a déjà été multipliée par cinq au cours du précédent mandat,
- alors même qu'un pôle industriel dédié à la transition énergétique est en train d'éclorre au Nord de la Ville,
- alors même que le premier bus à hydrogène vert de France circule dans La Roche-sur-Yon Agglomération depuis quelques semaines,
- alors même que les élus de l'Agglomération ont décidé du 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050,
- alors même que le prochain Conseil d'Agglomération va acter la constitution non pas d'un simple partenariat, mais d'une société conjointe avec Vendée Energie, filiale du SYDEV, syndicat des énergies vendéennes, et que cette société conjointe dénommée Roche-Agglomération Energie qui sera détenue à 51 % par Vendée Energie et à 49 % par l'Agglomération permettra de mobiliser quelque 10 millions d'euros pour réaliser de nouveaux investissements massifs dans le développement des énergies renouvelables,

je pense que tout cela, ce sont des engagements immédiats, de court, de moyen et de long termes, et qu'il s'agit bien de projets ambitieux. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 19h10.

 Le Maire,
Luc BOUARD